

DEPUIS 2017, LA RÉDACTION PART À LA RENCONTRE DE CELLES ET CEUX QUI FONT BOUGER LEUR TERRITOIRE



# Des fermes maraîchères clés en main

Relocaliser l'agriculture aux abords des villes, c'est l'objectif de Ceinture verte, une coopérative qui compte installer autour de **Pau** et en **Béarn** dix nouveaux maraîchers en bio, chaque année, en mettant à leur disposition des terres déjà équipées. Ça a déjà démarré

TEXTES ET PHOTOS > LAURENCE FLEURY



Mélissa, installée sur des terres communales à Lescar, au repiquage des épinards. Les maraîchers bénéficient d'un suivi technique pendant trois ans



epuis le premier confinement de mars 2020, l'engouement pour le « consommer local » n'a cessé de croître. Le bio et les circuits courts ont le vent en poupe, mais l'offre n'arrive pas à suivre. On manque d'agriculteurs et les jeunes ne parviennent pas à s'installer, faute de moyens. C'est pour relever ce défi que Ceinture verte Pays de Béarn, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), s'est donné comme objectif de créer chaque année une dizaine de fermes maraîchères déjà équipées pour être mises à la disposition de maraîchers qui voudraient se lancer. La Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées fut le premier territoire en France à se lancer dans cette aventure en novembre 2019, suivi un an plus tard par Valence Romans Agglo avec la création de la SCIC Ceinture verte Drôme, sur le même modèle (lire l'encadré).

#### Un manque de maraîchers

Pour satisfaire seulement 10 % des besoins de la Communauté d'agglomération de Pau, 200 hectares de maraîchage seraient nécessaires, or on n'en compte actuellement que 70. « Nous ne parvenons pas à nous approvisionner localement, constate Doris Robert, directrice générale de la SCIC Ceinture verte Pays de Béarn. D'où cette né-

cessité de relocaliser l'agriculture nourricière. »

De plus, se profilent à l'horizon de nombreux départs à la retraite. Au sud-est de Pau, par exemple, sur la commune de Meillon, réputée pour ses terres maraîchères, 60 à 75 % des exploitants agricoles prendront leur retraite d'ici à dix

ans. « Il y a donc urgence! » s'alarme le maire, Patrick Buron. D'autant que la loi EGalim, issue des états généraux de l'alimentation lancés en 2017, imposera 50 % de produits labellisés en circuits courts, dont 20 % en bio dans la restau-

ration collective dès 2022

« La SCIC Ceinture verte va s'employer à acquérir de nouvelles parcelles au sein de la communauté d'agglomération et dans tout le Béarn pour y installer des agriculteurs. Mais n'importe quel lopin de terre ne convient pas forcément, souligne Patrick Buron,

car il faut compter 4 000 m³ d'eau par exploitation par an. Donc ces terres doivent être facilement irrigables. »

Meillon,
qui est entrée
au capital de la
coop, a accueilli
en novembre un
maraîcher, qui
vient de s'associer,
en parrainage
avec un autre





Régis Mathon, maraîcher depuis une dizaine d'années au nord-ouest de Pau, propose des paniers bio (photo ci-dessous). Il est devenu le « tuteur » de Mélissa (page précédente) et Alison (à droite), juste installées à Lescar en « co-farming »



Son rôle en tant que vice-président de la communauté d'agglomération en charge de l'agriculture et l'alimentation consiste à dénicher du foncier, public ou privé, qui soit viable à l'installation, et convaincre les communes et les propriétaires que ces terres doivent être d'utilité publique.

# Déjà quatre fermes implantées

Le processus enclenché, les premières installations ont vite suivi. La commune de Meillon, qui est entrée au capital de la SCIC Ceinture verte Pays de Béarn, a accueilli en novembre 2020 un maraîcher, qui vient de s'associer en parrainage avec un autre. Sous peu, un maraîcher

devrait s'installer à Rontignon et Lescar a mis à disposition de la Ceinture verte un terrain communal qui vient d'être confié à deux jeunes maraîchères : 2 hectares chacune, cultivables en bio.

Alison et Mélissa sont les heureuses bénéficiaires de ces 4 hectares de terre. Derrière le parking de covoiturage, au niveau de l'échangeur

de l'autoroute A 64 Pau-Lescar, quatre serres ont été montées et l'installation du système d'irrigation est en cours. Alison, 24 ans, est diplômée d'un BTS horticole, Mélissa, 31 ans, travaillait dans le commerce international avant d'en-

« Enfin la situation

se débloque

un peu! Ça fait

longtemps que

des communes

mettent du foncier

à disposition, mais

pour s'installer

hors cadre familial.

cela reste cher »

tamer une reconversion dans l'agriculture. « Nous ne sommes pas associées, mais en co-farming sur un même lieu. On partagera le bâtiment, on s'entraidera, mais on aura chacune nos clients à la vente », explique Mélissa, enthousiaste à l'idée de démarrer sa nouvelle vie professionnelle.

« Enfin la situation se débloque un peu! se réjouit Régis

Mathon, maraîcher depuis une dizaine d'années au nord-ouest de la capitale béarnaise. Ça fait longtemps que des communes mettent du foncier à disposition, mais, pour s'installer hors cadre familial, cela reste cher et dissuasif. »

130 000 à 180 000 € d'investissement sont nécessaires pour créer une exploitation en maraîchage, le foncier ne représentant que 10 % du plan de financement. L'équipement du terrain pèse dans la balance : compter 80 000 € pour 3 000 m2 de serre, 20 000 € pour le forage et un réseau d'irrigation comme celui de Lescar. « C'est un parcours du combattant, sachant que les banques rechignent à prêter à des jeunes qui démarrent. » Régis est devenu le « tuteur » d'Alison et Mélissa afin de les faire bénéficier de son expérience. Pendant trois ans, tous les jeunes maraîchers de la société coopérative sont également accompagnés par une technicienne agricole.

« Le maraîchage bio en système diversifié est très compliqué, explique



Maïté Goyenetche. Ce sont 30 à 40 familles de légumes qu'il faut connaître et apprendre à gérer, cela demande une grande technicité. Ajouté au nouveau paramètre que représente le réchauffement climatique, tout cela demande d'être encore plus pointu sur l'irrigation et le choix des variétés. Il ne s'agit pas de s'épuiser physiquement mais de réussir à vivre correctement de ce métier d'ici quelques années. » La technicienne sera donc là en appui pour préparer les sols, commander les plans, planifier les saisons et anticiper les problèmes de parasites ou autres maladies possibles en maraîchage bio.

#### **Une ambition nationale**

En amont de ce schéma de fermes maraîchères proposées tout équipées à des jeunes déjà formés, se trouve l'association nationale La Ceinture verte, créée en 2019 par Ivan Collombet, gérant de

Startups Publiques Conseil, et l'entrepreneur Pierre Pezziardi, jeune guingua originaire de Montpellier, pionnier du financement participatif (il est associé chez KissKissBankBank) et à l'origine du programme beta.gouv, un incubateur de start-up d'État. Avec La Ceinture verte, « le fait nouveau, c'est qu'on ambitionne d'agir au plan national et non sur un seul territoire, souligne Pierre Pezziardi, le but étant de monter une dynamique de délocalisation alimentaire nationale ». Pour cela, le président de l'association a imaginé un double effet levier : « On standardise le concept en installant des fermes sans attendre les candidats maraîchers, et on fait levier sur nos fonds propres. »

Avec 100 000 euros d'apport personnel et autant de la part de la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, Pierre Pezziardi est parvenu à lever plus de 150 000 € supplémentaires

## Ce qu'elle fait

La Ceinture verte propose
d'installer des maraîchers
sur des parcelles agricoles
tout équipées
et de les suivre
techniquement
à travers un réseau d'accompagnants, en contrepartie
d'une cotisation mensuelle.

## Pourquoi on en parle

C'est la première fois qu'un tel dispositif ambitionne une portée nationale pour relever le défi de la relocalisation maraîchère, sous la forme de coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui fédèrent un ensemble d'acteurs du territoire.

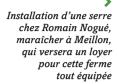
# Comment la contacter

www.laceintureverte.fr/
Doris Robert
doris.robert@laceintureverte.fr
Tél 06 60 72 05 06

#### Où c'est









auprès de privés convaincus de l'intérêt d'investir dans le monde de demain. « Avec près de 400 000 € de fonds propres, un banquier peut nous prêter cinq fois plus. » D'autant que l'Initiative nationale pour l'agriculture française (Inaf) (1), destinée à accompagner la transformation du modèle agricole, garantit à 80 % ce genre d'investissement, incitant les banques à prêter à des taux très intéressants. « On est capable, par ce biais, d'installer des agriculteurs hors cadre familial, sans leur réclamer 130 000 € d'investissement. »

#### Effet boule de neige

En contrepartie, les maraîchers sociétaires sont redevables d'une cotisation de 550 €/mois, discountée pendant deux ans: 275 €/mois la première année, 415 € la deuxième, et de 7,5 % de la fraction du chiffre d'affaires au-delà de 40 000 €. Qu'adviendrait-il s'ils sont en difficulté? « Une épargne au sein de la SCIC est prévue pour les aider, notre intérêt n'étant pas de mettre à la porte un maraîcher qui ne peut pas payer un loyer, assure Pierre Pezziardi. Cependant, on sélectionne les candidats à l'installation pour éviter que cela arrive. Ils doivent avoir un minimum d'expérience pour limiter les risques et on met tout en œuvre pour qu'ils se sortent un revenu satisfaisant.»

Et, pour éviter le turn-over et fidéliser les maraîchers, la coopérative est à la recherche d'un modèle juridique qui permettrait l'accession à la propriété ou la constitution d'une épargne. Quant aux

craintes de certains d'une concurrence déloyale, Pierre Pezziardi de répondre : « Ouvrez un restaurant sur une place à côté d'un autre, il ne volera pas la clientèle du premier, mais au contraire il fera venir du monde. C'est la même chose pour les légumes bio de proximité, la demande ne cessera d'augmenter. »

Cet afflux de marchandise devrait multiplier les opportunités de débouchés. « On va assister à un faisceau d'innovations, se réjouit le co-initiateur du projet. On n'a pas fini de voir des filières de circuits courts naître, des magasins de producteurs, des paniers ou casiers de légumes distribués à domicile, en entreprise, ailleurs. On peut même envisager d'injecter du pouvoir d'achat vers des populations ciblées en trouvant des tiers payeurs, et atteindre une clientèle encore très éloignée de la consommation de légumes bio.



Lorsqu'on raisonne "filière", on raisonne "politique" et on peut imaginer un tas de choses. »

En un an d'existence, La Ceinture verte et ses deux déclinaisons locales en SCIC - pour l'instant - sont parvenues à installer huit maraîchers : quatre sur la Communauté d'agglomération de Pau et quatre sur celle de Valence-Romans, dans la Drôme. Une trentaine d'autres villes sont très intéressées par

le concept et la Communauté urbaine de Limoges Métropole vient de s'engager dans l'aventure avec 150 000 euros de mise de départ qui serviront à lever les fonds nécessaires. La Ceinture verte est bien partie pour susciter des vocations.

(1) Mis en place par le Fonds européen d'investissement et l'État français, l'Inaf vise à accompagner la transformation du modèle agricole en facilitant l'accès des agriculteurs au financement bancaire.

### **QUI FAIT PARTIE DE LA COOPÉRATIVE?**

Le projet de l'association Ceinture verte se décline via des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui fédèrent l'ensemble des acteurs d'un territoire. La SCIC Ceinture verte Pays de Béarn, la première, réunit des collectivités territoriales et syndicats du Pays de Béarn, la Chambre d'agriculture 64, le lycée agricole de Montardon, l'Association béarnaise pour le développement de l'emploi agricole, le groupement agricole Civam Béarn, la couveuse agricole innovation nourricière SAS Graines, la coopérative Terra Alter, des bénévoles et des investisseurs solidaires. Son équipe associe des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, des experts, des élus et des militants engagés en faveur de la relocalisation de l'agriculture nourricière sur les territoires. Les maraîchers installés ne sont pas forcément originaires de la région, mais doivent avoir au minimum une saison complète d'expérience pour pouvoir prétendre à l'installation au sein du dispositif. Ils signent un contrat annuel reconductible avec la Ceinture verte, qui leur garantit un droit au maintien sur site pendant au moins dix-huit ans, leur permettant de se projeter.